

SYLLABUS DU COURS

« VIE POLITIQUE MUNICIPALE »

Code du cours : POL3811 – Automne 2012

Groupe 50 (vendredi, 9h30 – 12h30) – Local DE-1580

Chargé de cours : Pierre Prévost

Adresse de correspondance :

prevostconseil@gmail.com

1) *RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE DU COURS*

Approche utilisée dans ce cours

L'ensemble des éléments de contenu et de pédagogie utilisés dans ce cours viseront à permettre aux étudiant(e)s de faire des liens entre différents éléments de contexte, de législation et de dynamique des différents moments de la vie politique municipale.

Le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par sa présence et sa curiosité. L'étudiant n'est plus considéré comme un élève; les informations qu'il reçoit pendant les périodes du cours et à travers les lectures sont supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin, d'analyser et de comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat. D'ailleurs, la démarche universitaire appelle des contributions sous forme d'hypothèses de travail et non pas d'affirmations péremptoires ou encore de jugements *a priori*.

Dans ce cours, nous adopterons le postulat que la vie politique à l'échelon municipal, passablement malmenée dans les médias depuis quelques années, est le fait de milliers d'individus généralement honnêtes et bien intentionnés, qui sont plus ou moins familiers (du moins au départ) avec la tâche de décideur à laquelle ils aspirent à travers le système électoral. À partir de là, nous tenterons de comprendre quels sont les moments forts de la

vie politique municipale, quels sont les balises qui l'encadrent et quelles sont les dynamiques qui s'exercent.

Objectifs

Au terme de ce cours, les étudiant(e)s auront acquis les principaux concepts et notions s'appliquant à la vie politique municipale, soit essentiellement : la nature et l'évolution de l'institution municipale au Québec, les éléments de sa gouvernance, la dynamique électorale, la vie publique en cours de mandat, etc.

Pédagogie

De façon générale, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant(e)s certaines notions théoriques et à les illustrer par le biais d'exemples réels ou de cas fictifs. L'actualité municipale sera analysée pour illustrer, au besoin, les thèmes abordés dans le cours. Un court travail d'équipe et deux examens individuels témoigneront de l'atteinte des objectifs quant à la matière présentée.

2) *CONTENU PROPOSÉ*

SÉANCE # 1 - 5 octobre – Présentation du professeur et du cours (syllabus); entente d'évaluation à intervenir; échange avec les étudiants pour vérifier les attentes et la compréhension des mécanismes de la démocratie municipale. Analyse de la participation démocratique et de la classe politique municipale issue de l'élection de 2009.

SÉANCE # 2 – 12 octobre – Survol de l'entité municipale (dans ses dimensions essentiellement politiques) et de son évolution au Québec. Historique de l'encadrement législatif de la démocratie municipale au Québec : le lien avec les besoins et attentes de la population.

SÉANCE # 3 – 19 octobre – Les mécanismes formels de la démocratie municipale (volet 1 – L.C.V.) : les acteurs et leurs motivations.

SÉANCE # 4 - 26 octobre – Les mécanismes formels de la démocratie municipale: la législation (L.E.R.M.).

SÉANCE # 5 – 2 novembre – Suite et fin de la revue de la législation (L.E.R.M.).

SÉANCE # 6 - 9 novembre – *Test intra* (90 minutes) + le rôle primordial du maire dans le système municipal.

SÉANCE # 7 - 16 novembre - La dynamique engendrée par les règles encadrant la démocratie municipale : partis et équipes politiques; déroulement et financement des campagnes électorales; programmes politiques; initiatives de consultations, etc.

SÉANCE # 8 - 23 novembre – Le niveau supra-local (les MRC) et les agglomérations urbaines (CMM/CMQ) et la dynamique politique qu'elles engendrent : les structures, les acteurs, les objectifs et les moyens d'agir.

SÉANCE # 9 – 30 novembre –La montée de l'idée de « démocratie participative » : ses acteurs, ses moyens, ses finalités.

SÉANCE # 10 – 7 décembre – Projets gouvernementaux de décentralisation politique. et représentativité des instances de partenariat dans les régions.

SÉANCE # 11 – 14 décembre – L'avenir de la démocratie municipale en fonction de l'évolution des attentes et des besoins de la population. Exemple des adaptations proposées à divers régimes démocratiques.

||DATE LIMITE POUR LA REMISE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE||

SÉANCE # 12 – 21 décembre – *Examen final* (durée allouée : 180 minutes) (notes permises)

3) **LECTURES ET RÉFÉRENCES**

3.1) **Obligatoires :**

- 1) Notes de cours et photocopies distribuées en cours de session (envoyées par courriel au groupe la semaine précédant la séance visée).
- 2) Textes et éléments de contenu disponibles sur Internet (seront identifiés, lorsque requis, lors des communications par courriel au groupe), dont les suivantes :
 - Exemple de calendrier électoral municipal.
 - Bernard, Louis, *Regroupements municipaux dans la région métropolitaine de Montréal : recommandations du mandataire*, Québec, MAMM, 2000, 32 pages. (À lire : pp. 3 à 10; 19 à 21; 23 à 25).

3.2) **Facultatives :**

Sur le thème des choix de gouvernance municipale et de l'état de la démocratie municipale :

- 1) La politique municipale pour tous : un guide incontournable pour les citoyens et les élus, Pierre-Yves Melançon, Groupéditions éditeurs, 2009, 168 p.
- 2) Site du MAMROT sur les élections municipales de novembre 2009 : www.mamrot.gouv.qc.ca
- 3) Étude sur la gouvernance participative de la Ville de Gatineau (réf : <http://www.ville.gatineau.qc.ca/vie-democratique.htm>)
- 4) Document sur le cadre de référence pour une démocratie participative de la Ville de Gatineau et site internet de participation citoyenne
- 5) Œuvres de M. Serge Belley, professeur à l'ÉNAP (spécialiste de la démocratie municipale):

- 6) Page internet du «réseau canadien de la participation publique » (<http://www.cprn.org/theme.cfm?theme=109&l=fr>)
- 7) Page internet de la Charte montréalaise des droits et responsabilités

Sur le thème de la gestion municipale et de l'interface « politique / administratif »:

- 1) Prévost, Pierre (1999) La gestion municipale au Québec, perspectives nouvelles, Gaëtan Morin, éditeur, 200 p. (chapitres 6 et 7)

4) AUTRES RÉFÉRENCES UTILES

Les quelques sites Internet suivants seront utiles à un moment ou l'autre du cours, sur indication du professeur :

www.mamrot.gouv.qc.ca

<http://www.dgeq.gouv.qc.ca/francais/municipal>

Pour se renseigner davantage sur les caractéristiques de l'élection municipale au Québec :

<http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>

5) **ÉVALUATION** (*proposition à officialiser par une entente à intervenir avec le groupe*)

L'évaluation des apprentissages de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur trois volets, tels que décrits ci-après :

A) **Compte-rendu de participation à une assemblée de conseil municipal (30 points):**

- a. La municipalité ou l'arrondissement (si à Montréal ou à Longueuil) est laissé au choix de l'équipe, pour des raisons pratiques.
- b. Le compte-rendu doit être remis au professeur avant la séance du 14 décembre 2012.
- c. Le travail devra être remis sous forme d'un compte-rendu d'environ trois pages portant sur la déclaration du maire sur la situation financière de la municipalité (arrondissement) (peut inclure des questions sur ce sujet posées lors la séance de questions des citoyens).
- d. L'ordre du jour de l'assemblée devra être fourni en annexe du compte-rendu.
- e. Grille de correction du compte-rendu:
 - i. inclusion en annexe de l'ordre du jour de la séance (2 points)
 - ii. qualité du résumé de la déclaration: 18 points en fonction :
 1. de la clarté de la mise en contexte (références légales ou autres) (5 points)
 2. du résumé lui-même des principaux thèmes abordés (8 points);
 3. d'une opinion relative à un point en particulier (au choix de l'étudiant) (5 points).
 - iii. Identification (nominatif et en fonction du rôle qu'ils tiennent dans l'assemblée) de trois acteurs de la séance (parmi les élus ou non-élus présents) (5 points)

Autres exigences :

- iv. Le fichier doit être de format « Word », et transmis à l'adresse suivante : prevostconseil@gmail.com. Le titre du fichier de transmission sera « (nom de famille des étudiants)-CR-POL3811-

automne 2012 » (exemple : *Blouin-Prévost-CR-POL3811-automne2012.doc*).

- v. toute faute de français sera pénalisée à raison de 1/3 de point (jusqu'à concurrence de 3 points).
- vi. Compte-rendu d'un MAXIMUM de 600 MOTS (excluant la page couverture); aucune annexe n'est permise (hormis l'ordre du jour de la séance), ni référence en bas de page; pénalité jusqu'à 3 points si l'ensemble du texte du compte-rendu excède 600 mots (1 point perdu par tranche de 60 mots).
- vii. Une présentation du travail qui sera inférieure aux attentes stipulées entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à 2 points (nom du fichier; page frontispice, mise en page, etc.).

B) Un test « INTRA » d'une durée maximale de 90 minutes, à la mi-session (30 points); ce test se présentera sous forme de vingt énoncés à compléter parmi des choix multiples et d'une question à développement (10 %). Documentation permise.

C) Un examen FINAL (non-récapitulatif) d'une durée maximale de 180 minutes (40 points) qui se présentera sous forme de dix énoncés à compléter parmi des choix multiples, de dix énoncés de style « vrai » ou « faux » et de deux questions à développement (valant 10 points chacune). Documentation permise.

ANNEXE - DESCRIPTION DU COURS SELON L'ANNUAIRE DE L'UQAM

Ce cours couvre les aspects suivants :

- Formation et fonctionnement des partis et des équipes sur la scène électorale municipale.
- Les attitudes et les comportements politiques à l'égard des institutions municipales et des questions d'intérêt local.
- Les associations volontaires dans la vie municipale.
- Les relations entre les administrations municipales et les autres institutions locales.
- Les relations entre électorat et administrations dans la vie politique municipale.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.